



Règlement Général MASS START® SERIES

Propriété de George EDWARDS

(Enregistrement national : 083561205 /EU+ international : 590265 / règlement de l'épreuve : 208804-131004)



TABLE DES MATIERES

1. DEFINITION.....	3
2. Etablissement du classement MASS-START® SERIES	3
3. Participations aux étapes MASS START® SERIES.....	3
4. DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS	5
5. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE COURSES	6
6. MANCHE(S) DE COURSE	6
7. CATEGORIES ET RECOMPENSES	7
7.1 MASS START® SERIES.....	7
7.2 KID MASS START® SERIES.....	8
7.3 e-MASS START® SERIES.....	8
ANNEXE 1.....	9
BARÊME DES POINTS	9

PREAMBULE

George EDWARDS est l'inventeur des règles de course appliquées à la formule **DESCENTE VTT MARATHON®**. Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et la sécurité passive des acteurs des compétitions. L'exploitation de ce support règlementaire a été éprouvée depuis 1995 au travers des manifestations de notoriété internationale : **MEGAVALANCHE®**, **MAXIAVALANCHE®**. Ces opérations ont fait l'objet d'une concession entre **George EDWARDS** et la **S.A.R.L. UCC** pour l'exploitation des noms et de ce concept.

1. DEFINITION

L'European Mass-Start© Series est un classement général récompensant les 100 meilleurs riders des étapes **MEGAVALANCHE®** et **MAXIAVALANCHE®** 2019.

2. Etablissement du classement MASS-START® SERIES

2.1 Il est établi par l'addition des points correspondant aux places obtenues sur les étapes :

2.1.1 Maxiavalanche VALLNORD, 16 juin

2.1.2 Megavalanche Alpe d'Huez, 14 juillet

2.1.3 Maxiavalanche CERVINIA, 28 juillet

2.1.4 Maxiavalanche MERIBEL 25 août

2.1.5 Maxiavalanche AX 3 DOMAINES 15 septembre

5 manches de course – 5 possibilités de marquer des points

2.2 Une absence n'est pas considérée comme un résultat.

2.3 En cas d'égalité, les concurrents sont départagés en fonction du nombre de places de premier, de places de second, etc ; puis en fonction de la place obtenue lors de la dernière étape de l'European MASS START® SERIES.

2.4 Les points sont attribués aux 100 premiers selon le barème général des points (annexe 1).

3. Participations aux étapes MASS START® SERIES

3.1. Chaque participant s'engage à avoir pris connaissance du règlement particulier de chaque étape **European Mass Start® Series** et à le respecter

3.2. Le classement **KID MASS START® SERIES** est accessible aux enfants de 7 à 14 ans (dans l'année en cours)

3.3. Le classement **MASS START® SERIES** est accessible aux riders de 15 ans et plus

3.4. Le classement **e-MASS START® SERIES** est accessible aux riders de 15 ans et plus muni d'un VTT à assistance électrique répondant aux caractéristiques technique suivantes :

3.4.1. Homologation

Les VTTAE admis doivent être conformes aux caractéristiques figurant sur le catalogue constructeur sur le plan de la motorisation et de la batterie.

3.4.1.1. Le VTAE doit être présenté avec un certificat de conformité (homologation aux normes de sécurité exigées dont les normes NF EN 15194 et EN 14766 et au décret 95-937 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des bicyclettes (tous types confondus).

3.4.1.2. Dans le cas où le certificat d'homologation ne peut être présenté, un contrôle technique sera effectué. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent.

3.4.2. Commande « marche au pas »

Seule les commande de « marche au pas » et de changement de mode sont autorisées. Toute autre commande (poignée d'accélération tournante, d'un bouton, gâchette, etc...) qui permettrait au moteur de fonctionner seul (donc sans pédalage), ne rentre pas dans la catégorie des vélos à assistance électrique.

3.4.3. Vérifications techniques

Les vérifications techniques se déroulent à proximité du lieu où sont effectuées les vérifications administratives et/ou à proximité de l'aire de départ. Tous les concurrents sont tenus de s'y présenter (se reporter au timing spécifique de chaque étape).

Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

3.4.4. Parc fermé

A l'arrivée finale de la course, les VTAE des 3 premiers concurrents et 1 à 3 concurrents tirés au sort, entrent en parc fermé* durant 30 minutes. Le juge ou le contrôleur technique donne l'ordre de sortie.

() Espace fermé suivant l'accès à la ligne d'arrivée au sein duquel les juges de ligne effectuent :*

3. *l'authentification de l'arrivée de chaque concurrent: électronique ou manuelle*
4. *contrôle inopiné des équipements et accessoires obligatoires*
5. *vérification des marquages de course*

4. DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS

10.1. Les vagues de courses de placement - qualification

Définition : Les « courses de placement – qualification » se déroulent la veille de la 1^{ère} journée de compétition. Leur fonction est d'établir une hiérarchie équitable dans chaque groupe de niveau et pour les positions sur les lignes de départ.

Le nombre de vagues de courses de placement – qualification est déterminé en fonction du nombre global d'inscrits et de la configuration de la plate-forme de départ.

Chaque course de placement – qualification est composée de 50 à 160 concurrents maximum dont un nombre de concurrents ayant le statut « prioritaire » répartis au prorata du nombre de courses de placement – qualification.

Constitution des lignes : Les lignes de départ des « courses de placement - qualification » sont constituées en positionnant 20 à 30 coureurs par ordre croissant de numéros dans l'aire de départ de chaque vague.

10.2. Procédure de départ :

- 20 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement se présenter et s'assurer d'être portés sur le registre du Juge à l'entrée de l'aire de départ.
- 10 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing du Directeur de course qui donne les dernières informations relatives : au tracé, à la position des contrôleurs, des secours, au processus de départ, etc...
- 5 minutes avant l'heure de départ les coureurs se tiennent placés derrière le ruban de leurs lignes respectives.
- affichage du départ: 1 minute, 30 secondes et 10 secondes (période aléatoire avant la levée des bandes de départ).

10.3. Arrivée

Tous les concurrents doivent passer la ligne d'arrivée pour avoir accès aux manches de course dans le créneau horaire réservé aux « courses de placement – qualification ».

10.4. Repêchage automatique pour les pilotes « Prioritaires »

A l'issue des qualifications les participants figurant dans la liste « Prioritaires » font systématiquement l'objet d'un remplacement à la 4^{ème} ligne (soit ligne D) de la course ; si ces derniers ont abandonné ou ne figurent pas dans les qualifiés à ces courses.

10.5. Qualification en « European Mass Start® Series »

Seuls les concurrents qualifiés en MAXIAVALANCHE (100 premiers) et en MEGAVALANCHE (350 premiers) peuvent prétendre à marquer des points pour le classement général **Mass-Start® Series** lors de leur manche de course.

5. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE COURSES

A l'issue des « courses de placement - qualification », tous les participants sont tenus de retirer la lettre autocollante désignant leur position (cf article 13.2), munis d'une pièce d'identité. Ce support autocollant doit figurer obligatoirement sur l'emplacement réservé (*ligne*) de la plaque de numéro pour accéder à leur ligne de départ respective sur les différentes classes des courses **répondant à la définition de la DESCENTE VTT MARATHON®**.

Les concurrents ayant obtenu une place dans la tranche la plus performante du classement sont sélectionnés dans le groupe ayant accès à la compétition la plus prestigieuse : **Groupe « Prestige » (MAXIAVALANCHE , MEGAVALANCHE®)**, permettant de marquer des points au général **European MASS START® SERIES**.

Les concurrents figurant dans le classement intermédiaire ont accès au groupe dénommé **Groupe « Challengers » (MAXI Challengers, MEGA Challengers)**.

Un troisième groupe de concurrents est formé par les suivants ont accès au groupe dénommé **Groupe « Amateurs » (MAXI Amateurs, MEGA Amateurs)**.

Le Groupe « Prestige », le Groupe « Challengers » et le ou les Groupe(s) « Amateurs » effectuent des **départs en ligne (Mass-Start MTB®)**.

Il existe un quatrième groupe au-delà des Amateurs dénommé **Groupe « Affinity »** dont les membres s'élancent individuellement et contre-la-montre depuis la plate-forme de départ.

Les concurrents qualifiés en groupe Challengers, Amateurs, et Affinity ne marquent pas de point au classement général **European MASS START® SERIES** sur l'étape correspondante.

6. MANCHE(S) DE COURSE

6.1 Définition

La manche de course détermine le classement final de la course **répondant à la définition de la DESCENTE VTT MARATHON®** et donne accès à l'attribution des points pour les différents classements

6.2 Formation sur les lignes de courses

Les lignes de départ des manches de course **DESCENTE VTT MARATHON®** sont constituées en positionnant idéalement 24 à 30 coureurs (selon espace disponible sur la plate-forme de départ) par ordre croissant des lettres figurant sur les autocollants de ligne collés sur la plaque et par groupe de classement dans l'aire de départ de chaque course.

Les concurrents accèdent à leur position sur ordre du Juge de départ à partir de :

- la lettre de ligne (place obtenue en course de placement - qualification)
- la place obtenue en course de placement - qualification
- le temps réalisé en course de placement - qualification

Ligne A: tous les premiers et tous les seconds, appelés par ordre de temps réalisé, Ligne B : tous les troisièmes et quatrièmes... etc (*selon nombre de vagues de qualification*)

Précision

Afin de préserver un bon ordre sur la grille de départ, tous les participants et, plus particulièrement ceux titulaires des lettres correspondant aux lignes A, B, C, D, E et F, ont l'obligation de se trouver sur la

plateforme de départ à l'heure qui leur est impartie sous peine de se voir infliger une rétrogradation (**Art. 16 voir liste des pénalités**).

6.3 KID MASS START® SERIES :

La compétition KID des courses **répondant à la définition de la DESCENTE VTT MARATHON®** se déroule sur un parcours spécifiquement dédié, en une ou deux manche(s).

Elle comporte autant de départs que de catégories admises (à partir de 5 concurrents par catégorie) :

- Minimes
- Benjamins
- Pupilles*
- Poussins*

*pouvant justifier d'une pratique en école de VTT

6.4 e-MASS START® SERIES :

Les participants en VTTAE ont des manches de qualifications et de course à part, ainsi qu'un classement propre.

7. CATEGORIES ET RECOMPENSES

Des récompenses sont attribuées aux vainqueurs sur chaque étape, se référer aux règlements particuliers des épreuves. A l'issue des 5 étapes 2019 seront récompensés les catégories suivantes :

7.1 MASS START® SERIES

7.1.1 SCRATCH

Hommes et femmes de 15 ans et plus, hors E-Bike

1^{er} : Maillot officiel de champion des **EUROPEAN MASS START®SERIES** .

Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2019

2^{ème} : 400€

3^{ème} : 300€

7.1.2 CATEGORIES

Hommes :

- **CADETS** : 15 à 16 ans
- **JUNIORS** : 17 à 18 ans
- **SENIORS*** : 19 à 29 ans
- **MASTERS 30*** : 30 à 39 ans
- **MASTERS 40** : 40 à 49 ans
- **MASTERS +** : 50 ans et plus

Femmes :

- **DAMES** : 15 ans et plus

Maillot Champion & lot(s) au premier de chaque catégorie

7.1.3 Spécificité leader du championnat

Le leader du classement général portera dès la seconde étape la plaque rouge n°1 de leader de l'EUROPEAN MASS START® SERIES.

7.1.4 Invitation top-pilotes

Les 10 premiers au classement scratch de l'étape recevront une invitation pour l'étape MASS START® SERIES suivante.

Cette invitation comprend :

- Maxiavalanche : les frais d'inscription offerts et la nuit du samedi prise en charge dans un hôtel choisi par l'organisation.
- Mégavalanche Alpe d'Huez : les frais d'inscription et le forfait (4 jours) offerts

Pour la première étape, c'est le classement général MAXIAVALANCHE® Europe Cup de l'année n-1 qui prévaut.

Pour les DAMES, le même règlement est appliqué pour les 3 premières.

7.2 KID MASS START® SERIES

Récompenses au premier de chaque catégorie

Catégories masculines

- POUSSINS GARCONS MEGA KID : 7 - 8 ans*
- PUPILLES GARCONS MEGA KID : 9 – 10 ans*
- BENJAMINS GARCONS MEGA KID : 11 – 12 ans *
- MINIMES GARCONS MEGA KID : 13 – 14 ans *

Catégories féminines

- POUSSINS FILLES MEGA KID : 7 - 8 ans*
- PUPILLES FILLES MEGA KID : 9 – 10 ans *
- BENJAMINS FILLES MEGA KID : 11 – 12 ans *
- MINIMES FILLES MEGA KID : 13 – 14 ans *

**âge obtenu au cours de l'année civile*

7.3 e-MASS START® SERIES

Participants en VTT à assistance électrique (article 3.4)

Récompense au premier du général :

- **Scratch Hommes**
- **Scratch Dames** (si plus de 10 classées)

ANNEXE 1

BARÈME DES POINTS

Pos	Points	Ecart
1	252	
2	217	35
3	187	30
4	162	25
5	142	20
6	132	10
7	124	8
8	118	6
9	114	4
10	112	2
11	110	2
12	108	2
13	106	2
14	104	2
15	102	2
16	100	2
17	98	2
18	96	2
19	94	2
20	92	2
21	90	2
22	88	2
23	86	2
24	84	2
25	82	2
26	80	2
27	78	2
28	76	2
29	74	2
30	72	2
31	70	2
32	68	2
33	67	1

34	66	1
35	65	1
36	64	1
37	63	1
38	62	1
39	61	1
40	60	1
41	59	1
42	58	1
43	57	1
44	56	1
45	55	1
46	54	1
47	53	1
48	52	1
49	51	1
50	50	1
51	49	1
52	48	1
53	47	1
54	46	1
55	45	1
56	44	1
57	43	1
58	42	1
59	41	1
60	40	1
61	39	1
62	38	1
63	37	1
64	36	1
65	35	1
66	34	1
67	33	1

68	32	1
69	31	1
70	30	1
71	29	1
72	28	1
73	27	1
74	26	1
75	25	1
76	24	1
77	23	1
78	22	1
79	21	1
80	20	1
81	19	1
82	18	1
83	17	1
84	16	1
85	15	1
86	14	1
87	13	1
88	12	1
89	11	1
90	10	1
91	9	1
92	8	1
93	7	1
94	6	1
95	5	1
96	4	1
97	3	1
98	2	1
99	1	1
100	1	0